




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22930-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1022**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE N° A10-049 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. André GUINDE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Projets Hydrauliques & Pluvial

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Alexandre GALLESE

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHE N° A10-049 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR ET
ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a notifié le 21 Septembre 2010 aux attributaires ci-après désignés, le marché de schéma directeur et zonage des eaux pluviales.

Ce marché se décompose en 2 lots :

- Le premier lot a pour objet le schéma directeur des eaux pluviales hors topographie, notifié à la société SAFEGE pour un montant de 314 960 € HT soit 376 692,16 € TTC.
- Le deuxième lot a pour objet les levés topographiques du réseau et des ouvrages pluviaux dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales, notifié à la société BILICKI pour un montant de 33 090 € HT soit 39 575,64 € TTC.

Le marché du schéma directeur et zonage des eaux pluviales (hors topographie) a pour objet de :

- Mettre à jour le plan des réseaux d'eaux pluviales,
- Diagnostiquer l'origine des débordements ou des dysfonctionnements constatés,
- Prévoir et maîtriser l'impact du ruissellement urbain afin d'assurer la continuité de l'urbanisation, sans risque pour les personnes et les biens,
- Evaluer la faisabilité et proposer un programme chiffré de travaux par bassin versant afin d'améliorer l'existant et de contrôler l'urbanisation future,
- Proposer un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire de la commune.

Ce marché du schéma directeur des eaux pluviales s'inscrit dans le cadre des réflexions relatives à l'élaboration du futur PLU de la commune. Il aboutit à la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissement pluvial établi en cohérence avec les projets d'urbanisme, ainsi qu'à l'établissement d'une carte d'aléa de ruissellement.

Il était précisé que cette dernière mission n'était à réaliser que sur la zone des quartiers Ouest : secteur de la Chartreuse jusqu'à la Beauvalle en passant par la zone d'Encagnane, sur l'enveloppe hydrogéomorphologique par analyse diachronique réalisée en milieu urbain, issue de l'étude réalisée par SIEE pour la DDE 13 en 2005.

Par avenant n°1, notifié 27 Juillet 2011, il a été rajouté dans le marché, la prise en compte de la caractérisation de l'aléa inondation sur l'emprise hydrogéomorphologique du pôle d'Activités d'Aix-les Milles, en amont de la RD 9 (cf. délibération n° 2011.539 du 23 Mai 2011).

Dans le cadre des réflexions liées au PLU et de la définition des secteurs à enjeux, il s'agit désormais de rajouter au marché la prise en compte de l'aléa inondation sur l'emprise hydrogéomorphologique des secteurs :

- Bassin versant Touloubre : Calade, D7n, D14/Antonelle, San Peyre, Trévaresse, Fauchonne, Abédoule.
- Bassin versant Arc : Faculté, Cuques, Jauberte, Corneille/Pinchinats, Blaque/Barida, Pagnol, St Jérôme.

En effet, ces zones qui sont soumises au ruissellement pluvial de surface n'ont pas été étudiées dans le cadre de l'étude initiale, or il s'avère qu'elles intègrent en tout ou partie des secteurs à enjeux liés à la révision du PLU. En effet, les réflexions liées à l'élaboration du futur PLU de la Ville ont conduit à définir des secteurs sur lesquels des compléments d'informations techniques vis-à-vis du risque de ruissellement pluvial et d'aléas deviennent nécessaires. Aussi, ces orientations imposent des compléments indispensables dans la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle de la commune d'Aix-en-Provence afin de prescrire, dans le règlement d'urbanisme, des recommandations techniques d'aménagements spécifiques. En réponse aux préconisations de la DDTM, il est donc nécessaire de caractériser l'aléa, sur l'ensemble du bassin versant.

Par ailleurs, le présent avenant n°2 permettra également d'étudier précisément les scénarios d'aménagement envisageables à l'échelle du bassin versant pour la zone des Pinchinats et de la Blaque, afin de réduire les débordements et les aléas.

La prestation prévue dans le présent avenant n°2 prévoit la modélisation de l'aléa de ruissellement pluvial selon la même méthodologie que celle développée dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales ainsi que la définition des aménagements nécessaires à la réduction des débordements et aléas.

Les prestations faisant l'objet du présent avenant n°2 ont une incidence de + 77 700,00 € HT soit 92 929,20 € TTC sur le montant initial du marché soit + 24.67 % sur le montant initial du marché. Le cumul des avenants n° 1 et 2 du marché représente +31,57 % du montant initial du marché.

Le délai global du marché est augmenté de 6 mois.

Conformément à l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, aux termes duquel tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres, le présent projet d'avenant n°2 au marché n°A10-049 a été soumis à la commission d'appel d'offres du jeudi 6 Septembre 2012, laquelle commission a exprimé un avis favorable.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 au marché A10-049, relatif aux modifications techniques énoncées ci avant, joint en annexe,
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer cet avenant n°2 et tout document s'y rapportant.
- **DIRE** que ces sommes seront imputées sur la ligne budgétaire 90811 202 2158 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.1022 - AVENANT N°2 AU MARCHE N° A10-049 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR
ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

Direction Générale
Des Services Techniques
Direction Générale Adjointe
Des Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Environnement Urbain et Hydraulique
CC

MARCHE D'ETABLISSEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES
EAUX PLUVIALES

MARCHE N° A10-049 notifié le 21 septembre 2010
à SAFEGE S.A

AVENANT N°2
PORTANT PRISE EN COMPTE DE L'ALEA RUISSELLEMENT PLUVIAL SUR
LES SECTEURS : Calade, D7n, D14/Antonelle, San Peyre, Trévaresse, Fauchonne,
Abédoule, Faculté, Cuques, Jauberte, Corneille/Pinchinats, Blaque/Barida, Pagnol, St
Jérôme ET ETUDE DE SCENARIOS D'AMENAGEMENT POUR REDUCTION
DES ALEAS DANS LES SECTEURS Corneille/Pinchinats, Blaque/Barida

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

1.1 – Identification du marché et de ses avenants

Marché d'études n°A10-049, signé le 13 septembre 2010, enregistré le 15 septembre 2010 par la Sous-préfecture d'Aix en Provence et notifié le 21 septembre 2010 à la SAFEGE S.A.

Objet du marché : Etudes en vue de l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement pluvial sur le territoire de la Commune

Durée du marché : Après notification du marché, le point de départ de chacun des délais d'exécution des documents est fixé par ordre de service
Le délai d'exécution des études est de :

Phase	Contenu des phases	Durée contractuelle
1	Recueil de données, levés topographiques et analyse du site	9,5 mois
2	Diagnostic de l'existant	2,5 mois
3	Proposition d'aménagement et chiffrage : situation actuelle et zones d'urbanisation future	4 mois
4	Faisabilité des aménagements retenus et élaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial	1 mois
5	Zonage pluvial	1 mois
TOTAL GENERAL.....		18 mois
.....		

Le délai global de l'étude ne pourra pas excéder 18 mois.

Le délai de chaque phase part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution de la phase.

Montant du marché : 314 960,00 € HT, soit 376 692,16 € TTC.

Avenant n°1 portant prise en compte dans l'étude en cours de l'aléa inondation de la « petite Jouine » complété par l'aléa ruissellement pluvial du secteur, notifié le 27 Juillet 2011 à la société SAFEGE.

Le nouveau montant du marché est porté à 336 710,00 €HT soit 402 705,16 €HT.
Le délai reste inchangé.

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

d'une part, la ville d'Aix en Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint au Maire, délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal n°2010-205 du 8 mars 2010 rendue exécutoire le 12 mars 2010 et n° 2010-468 du 17 mai 2010 rendue exécutoire le 21 mai 2010 ;

d'autre part, SAFEGE S.A Direction Déléguée Méditerranée – DOM – Agence d'Aix en Provence, Aix –Métropole - Bt D – 30, avenue Malacrida – 13100 Aix en Provence représentée par Monsieur Sébastien BOUAT, Directeur du Service Hydraulique, habilité à engager la société

Le siège social de SAFEGE S.A est implanté : Parc de l'île, 15/27 rue du port 92022 Nanterre Cedex. Cette société inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre est immatriculée sous le numéro SIREN : 542 021 829.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

EXPOSE DES MOTIFS :

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de l'article 19 du CCAG prestations intellectuelles qui prévoit que « pendant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur peut prescrire au titulaire des modifications de caractères techniques ou accepter les modifications qu'il propose ... Le titulaire doit fournir un devis détaillé indiquant les modifications de prix et de délais à prévoir La formulation de ces modifications par le pouvoir adjudicateur donne lieu à l'établissement d'un avenant. »

Cet avenant s'inscrit également dans les études préalable à l'élaboration du PLU et la définition de la connaissance du risque sur les secteurs à enjeux.

Il s'agit de rajouter dans le marché n°A10-049 avec la société SAFEGE la prise en compte de la caractérisation de l'aléa inondation sur l'emprise hydrogéomorphologique des secteurs suivants, mission non prévue à l'origine

- Bassin versant Touloubre : Calade, D7n, D14/Antonelle, San Peyre, Trevaresse, Fauchonne, Abédoule.
- Bassin versant Arc : Faculté, Cuques, Jauberte, Corneille/Pinchinats, Blaque/Barida, Pagnol, St Jérôme.

En effet, ces zones qui sont soumises au ruissellement pluvial de surface n'ont pas été étudiées dans le cadre de l'étude initiale, or il s'avère qu'elles intègrent en tout ou partie des secteurs à enjeux liés à la révision du PLU. En effet, les réflexions liées à l'élaboration du futur PLU de la Ville ont conduit à définir des secteurs sur lesquels des compléments d'informations techniques vis-à-vis du risque de ruissellement pluvial et d'aléas deviennent nécessaires. Aussi, ces orientations imposent des compléments indispensables dans la connaissance de l'aléa inondation à l'échelle de la commune d'Aix en Provence afin de prescrire, dans le règlement d'urbanisme, des recommandations techniques d'aménagement spécifiques. En réponse aux

préconisations de la DDTM, il est donc nécessaire de caractériser l'aléa, sur l'ensemble du bassin versant.

La prestation objet du présent avenant prévoit la modélisation de l'aléa de ruissellement pluvial du secteur selon la même méthodologie que celle développée dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales. L'analyse, la méthodologie appliquée et les rendus cartographiques, seront identiques à ceux prévus sur le secteur des quartiers Ouest, conformément au marché de base.

Dans les secteurs de Corneille/Pinchinats plusieurs études hydrauliques ponctuelles liées à des projets d'aménagement ont été réalisées ces dernières années. Afin de mettre en cohérence ces études et compte tenu des risques connus à ce jour, il est nécessaire d'harmoniser la réflexion sur la problématique hydraulique du secteur par une étude hydraulique d'aménagement global de ce bassin versant. Il est donc nécessaire d'étudier les vallons Corneilles et Pinchinats dans leur globalité jusqu'au Lycée Cézanne, tel que défini précédemment mais également d'étudier les différents scénarios d'aménagement envisageables à l'échelle du bassin versant pour réduire les débordements et réduire les aléas.

Dans le secteur de la Blaque/Barida la cartographie de l'aléa à disposition de la Ville a été réalisée avant la mise à disposition du Lidar. Cette cartographie met là aussi en avant un risque important notamment au niveau des services techniques de la Ville. Afin de proposer un schéma d'aménagement et de mise en protection des enjeux cohérents, il est donc nécessaire de mettre à jour la modélisation en tenant compte de ces nouvelles données topographiques et des hypothèses hydrologiques retenues dans le Schéma Pluvial communal. Cette mission doit être menée à l'échelle du bassin versant pour réduire les débordements et réduire les aléas.

ARTICLE PREMIER : IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, la ville d'Aix en Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint au Maire, délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du conseil municipal n° _____ du _____, rendue exécutoire le _____

d'autre part, SAFEGE S.A Direction Déléguée Méditerranée – DOM – Agence d'Aix en Provence, Aix –Métropole - Bt D – 30, avenue Malacrida – 13100 Aix en Provence représentée par Monsieur Sébastien BOUAT, Directeur du Service Hydraulique, habilité à engager la société

Le siège social de SAFEGE S.A est implanté : Parc de l'île, 15/27 rue du port 92022 Nanterre Cedex. Cette société, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, est immatriculée sous le numéro SIREN : 542 021 829.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL

Compte tenu des éléments contenus dans l'exposé des motifs, le marché n°A10-049 d'études en vue de l'établissement du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales (désigné au chapitre 1) est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 3 : ETENDUE DE LA PRESTATION

La prestation prévue dans le présent avenant n°2 prend en compte la modélisation de l'aléa de ruissellement pluvial sur les secteurs

- Bassin versant Touloubre : Calade, D7n, D14/Antonelle, San Peyre, Trévaresse, Fauchonne, Abédoule.
- Bassin versant Arc : Fac, Cuques, Jauberte, Corneille/Pinchinats, Blaque/Barida, Pagnol, St Jérôme.

selon la même méthodologie que celle développée dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales. L'analyse, la méthodologie appliquée et les rendus cartographiques, seront identiques à ceux prévus sur le secteur des quartiers Ouest.

Dans les secteurs de Corneille/Pinchinats et Blaque /Barida, l'entreprise étudiera précisément les scénarios d'aménagement envisageable à l'échelle du bassin versant pour réduire les débordements et réduire les aléas.

Les articles 2 « Description de l'existant », 3 « contenu de l'étude » du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) sont modifiés en conséquence afin d'intégrer dans leurs prescriptions les zones précitées.

ARTICLE 4 : PRIX

L'article 2 « Prix » de l'acte d'engagement après intégration de l'avenant N°1, est modifié ainsi qu'il suit :

Montant hors taxes	414 410,00 €
TVA au taux de 19,6%	81 224,36 €
Montant TTC	495 634,36 €
Soit en lettres	Quatre cent quatre vingt quinze mille six cent trente quatre euros et trente six centimes

Ce montant résulte de la décomposition globale et forfaitaire des prix jointe en annexe.

Article 5 : Delais

L'article 3 « Délais d'exécution » de l'acte d'engagement est modifié ainsi qu'il suit :

Phase	Contenu des phases	Durée contractuelle
1	Recueil de données, levés topographiques et analyse du site	11,5 mois
2	Diagnostic de l'existant	3,5 mois
3	Proposition d'aménagement et chiffrage : situation actuelle et zones d'urbanisation future	6 mois
4	Faisabilité des aménagements retenus et élaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial	2 mois
5	Zonage pluvial	1 mois
TOTAL GENERAL.....		24 mois
.....		

Article 6 : Exemple unique

L'exemple unique du marché n'a pas été restitué au maître de l'ouvrage.

Article 7 : Autres clauses

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant N°2, lesquelles prévalent en cas de différence.

Pour la Société SAFEGE Nom et qualité du représentant	Pour la Ville d'Aix en Provence, Maître d'ouvrage Le représentant du Pouvoir Adjudicateur
--	--

<p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Signature et cachet de la société</p>	<p>Fait à</p> <p>Le.....</p> <p>Signature</p>
---	---

Page jointe : 1

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



VILLE D'AIX EN PROVENCE

Administration Générale
Direction des Marchés Publics
Place de l'hôtel de ville - 2^o étage
13616 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél: 04 42 91 96 50

AVENANT N°2 au MARCHÉ n° A10-049 du 21.09.2010
avec SAFEGE S.A

SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

(hors topographie)

Lot n°1

(Dossier 10SCHDIR Lot n°1)

DECOMPOSITION GLOBALE ET FORFAITAIRE DES PRIX

DPGF

Désignation	Prix en € HT
Phase 1 : Recueil de données, analyse du site et levés topographiques	181 700,00 €
<input type="checkbox"/> Recueil de données et analyse du site y compris localisation des désordres, description du fonctionnement des ouvrages particuliers, délimitation des bassins versant, affectation des coefficients de ruissellement, identification des zones d'aménagement : Sous total	15 715,00 €
<input type="checkbox"/> Mission de base	12 755,00 €
<input type="checkbox"/> Complément pour la Z.I Les Milles (Avenant 1)	2 960,00 €
<input type="checkbox"/> Reconnaissance et lever des réseaux – mise à jour des plans.	
<input type="checkbox"/> <u>Etape 1</u> : La reconnaissance du réseau pluvial comprenant l'ouverture systématique des tampons tel que décrite au cctp et la reconnaissance des parties aval (entre réseau et milieu naturel) ainsi que l'établissement du Plan minute nécessaire à l'état	131 350,00 €
<input type="checkbox"/> <u>Etape 2</u> : Encadrement des levés topographiques des regards et ouvrages. Comprenant la définition des besoins en données topographiques et l'encadrement du titulaire de la mission du lot 2 topographique.	3 600,00 €
<input type="checkbox"/> <u>Etape 3</u> : Elaboration du plan complet et renseignement du SIG comprenant l'établissement du plan définitif des réseaux d'eaux pluviales compatible avec le SIG ville.	7 075,00 €
<input type="checkbox"/> Aspect Qualitatif comprenant l'inventaire des dysfonctionnements constatés et la campagne de mesure telle que décrite au cctp	15 210,00 €
<input type="checkbox"/> Rendu de l'analyse préliminaire y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	8 750,00 €
Phase 2 : Diagnostic de la situation actuelle	99 905,00 €
<input type="checkbox"/> Hydrologie comprenant la confection des hydrogrammes ainsi que le choix des débits à prendre en compte pour la modélisation	2 400,00 €
<input type="checkbox"/> Modélisation hydraulique comprenant la construction du modèle, la saisie des canalisations et des ouvrages, le calage, la simulation : Sous total	45 245,00 €
<input type="checkbox"/> Mission de base	29 300,00 €

Nombre de jours affectés par qualification et par étapes de l'étude										
Expert Prix unitaire : 1000 €/jour (1)		Chef de projet Prix unitaire : 950 €/jour (3)		Ingénieur Prix unitaire : 600 €/jour (5)		Technicien projeteur Prix unitaire : 320 €/jour (7)		Secrétariat Prix unitaire : €/jour (9)		Frais divers
Nbre jour (2)	Montant (1)*(2)	Nbr e jour (4)	Montant (3)*(4)	Nbre jour (6)	Montant (5)*(6)	Nbre jour (8)	Montant (7)*(8)	Nbre jour (10)	Mont ant (9)*(10)	Forfait
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,5	475,00 €	16,0	9 600,00 €	17,0	5 440,00 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	200
		0,5	475,00 €	13,0	7 800,00 €	14,0	4 480,00 €			
				3,0	1 800,00 €	3,0	960,00 €			200,00 €
		3,0	2 850,00 €	27,0	16 200,00 €	340,0	108 800,00 €			3 500,00 €
				6,0	3 600,00 €					
		0,5	475,00 €	3,0	1 800,00 €	15,0	4 800,00 €			
1,0	1 000,00 €	1,0	950,00 €	12,0	7 200,00 €	8,0	2 560,00 €			3 500,00 €
1,0	1 000,00 €	5,0	4 750,00 €	5,0	3 000,00 €					
				4,0	2 400,00 €					
1,0	1 000,00 €	3,5	3 325,00 €	65,0	39 000,00 €	6,0	1 920,00 €			
1,0	1 000,00 €	2,0	1 900,00 €	44,0	26 400,00 €					

<input type="checkbox"/> Complément pour la Z.I Les Milles (Avenant 1)	15 945,00 €
<input type="checkbox"/> Complément pour les vallons secs (Avenant 2)	41 790,00 €
<input type="checkbox"/> Rendu et synthèse cartographique y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	10 470,00 €
Phase 3 : Propositions d'aménagements	92 450,00 €
<input type="checkbox"/> Elaboration et modélisation des scénarios en situation actuelle - Définition des propositions d'aménagement pour résorber les dysfonctionnements observés, chiffrage des solutions	21 750,00 €
<input type="checkbox"/> Elaboration et modélisation des scénarios en situation future – Définition des propositions d'aménagement en fonction des scénarios d'urbanisation futures, chiffrage des solutions	32 050,00 €
<input type="checkbox"/> Mission de base	32 050,00 €
<input type="checkbox"/> Complément pour les vallons secs (Avenant 2)	29 700,00 €
<input type="checkbox"/> Rendu des propositions y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	8 950,00 €
Phase 4 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial	23 555,00 €
<input type="checkbox"/> Elaboration du document final et réunion de présentation	23 555,00 €
<input type="checkbox"/> Mission de base	14 500,00 €
<input type="checkbox"/> Complément pour la Z.I Les Milles (Avenant 1)	2 845,00 €
<input type="checkbox"/> Complément pour les vallons secs (Avenant 2)	6 210,00 €
Phase 5 - Projet de zonage et de règlement en lien avec l'urbanisation future	16 800,00 €
<input type="checkbox"/> Synthèse des études existantes	3 350,00 €
<input type="checkbox"/> Elaboration du projet de zonage, du zonage et des pièces écrites	11 900,00 €
<input type="checkbox"/> Rendu des projets y compris les réunions techniques et la réunion de présentation	1 550,00 €
Montant HT	414 410,00 €
TVA (19,6%)	81 224,36 €
Montant TTC	495 634,36 €

Nombre de jours affectés par qualification et par étapes de l'étude									
Expert Prix unitaire : 1000 €/jour (1)	Chef de projet Prix unitaire : 950 €/jour (3)		Ingénieur Prix unitaire : 600 €/jour (5)		Technicien projeteur Prix unitaire : 320 €/jour (7)		Secrétariat Prix unitaire : €/jour (9)		Frais divers
	1,5	1 425,00 €	21,0	12 600,00 €	6,0	1 920,00 €			
2,5	2 500,00 €	7,0	6 650,00 €	48,0	28 800,00 €	12,0	3 840,00 €		
	1,0	950,00 €	10,0	6 000,00 €	11,0	3 520,00 €			
1,0	1 000,00 €	1,0	950,00 €	33,0	19 800,00 €		0,00 €		
1,0	1 000,00 €	3,0	2 850,00 €	47,0	28 200,00 €		0,00 €		
1,0	1 000,00 €	3,0	2 850,00 €	47,0	28 200,00 €		0,00 €		
3,0	3 000,00 €	8,0	7 600,00 €	26,5	15 900,00 €	10,0	3 200,00 €		
1,0	1 000,00 €	1,0	950,00 €	1,0	600,00 €	20,0	6 400,00 €		
1,0	1 000,00 €	3,1	2 945,00 €	17,0	10 200,00 €	10,0	3 200,00 €		
1,0	1 000,00 €	2,0	1 900,00 €	14,0	8 400,00 €	10,0	3 200,00 €		
	0,00 €	1,1	1 045,00 €	3,0	1 800,00 €		0,00 €		
0,7	700,00 €	1,0	950,00 €	6,0	3 600,00 €	3,0	960,00 €		
	0,00 €	1,0	950,00 €	4,0	2 400,00 €		0,00 €		
1,5	1 500,00 €		0,00 €	12,0	7 200,00 €	10,0	3 200,00 €		
	0,00 €	1,0	950,00 €	1,0	600,00 €		0,00 €		

Nombre de jours affectés par qualification et par étapes de l'étude					
Expert Prix unitaire : 1000 €/jour (1)	Chef de projet Prix unitaire : 950 €/jour (3)	Ingénieur Prix unitaire : 600 €/jour (5)	Technicien projeteur Prix unitaire : 320 €/jour (7)	Secrétariat Prix unitaire : €/jour (9)	Frais divers

Date, cachet
et signature
du candidat